

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

Plan d'action de développement durable 2016-2020

*Pour une meilleure qualité de vie des
générations actuelles et futures*



PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4
Téléphone : 819 293-8631
Télécopieur : 819 293-8630
www.enpq.qc.ca
courriel@enpq.qc.ca

NOTE : Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Version du : 27 septembre 2016

© École nationale de police du Québec, 2016
Gouvernement du Québec
Tous droits réservés
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

L'information contenue dans ce document peut être reproduite, sauf à des fins commerciales, en tout ou en partie, et ce, peu importe le procédé utilisé, pourvu que l'École nationale de police du Québec soit mentionnée comme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été produite en collaboration avec l'École nationale de police du Québec ou avec son consentement.

PLA 01-02

Dépôt légal –
ISBN 978-2-550-76875-3 (version PDF)

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

C'est avec enthousiasme que l'École poursuit son engagement avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 en présentant son troisième plan d'action de développement durable (2016-2020).

L'amélioration de la qualité de vie des citoyens est une préoccupation importante pour une institution de formation comme la nôtre, qui se situe au cœur de la formation policière. C'est pourquoi l'École s'investit jour après jour dans la formation de policiers, policières et d'autres acteurs de la sécurité publique.

Suite à l'adoption de la *Loi sur le développement durable*¹ en avril 2006, l'École s'est engagée à contribuer au mieux-être des générations actuelles et futures en intégrant des actions concrètes dans sa planification stratégique 2008-2012 et en y arrimant son premier plan d'action en développement durable.

Ainsi, le plan d'action de développement durable 2016-2020 de l'École nationale de police du Québec se veut une continuité de ses plans 2008-2012 et 2012-2015 et poursuit sensiblement les mêmes objectifs, tout en ajoutant des actions innovantes.

Il mise donc sur le développement des compétences, la recherche, l'innovation, les nouvelles technologies, la santé, le développement de notre personnel, les partenariats nationaux et internationaux ainsi que sur une préoccupation environnementale dans nos activités.

L'École entend par ailleurs partager ses préoccupations avec ses partenaires du domaine de la sécurité publique, ses collaborateurs et ses clients.

C'est avec l'implication et la sensibilisation de son personnel et de sa clientèle et une volonté d'améliorer les choses que l'École nationale de police du Québec souscrit à cette démarche de développement durable, *pour une meilleure qualité de vie des générations actuelles et futures...*

ORIGINAL REQUIS ET SIGNÉ

Yves Guay

Directeur général de l'École nationale de police du Québec

¹ RLRQ, chapitre D-8.1.1

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	iii
1. POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE DES GÉNÉRATIONS ACTUELLES ET FUTURES .	5
2. UN TROISIÈME PLAN D’ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L’ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC	6
3. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE.....	7
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1	8
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4.....	14
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5.....	15
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6.....	16
ANNEXE A.....	17
ANNEXE B.....	19
Équipe de production	22

1. POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE DES GÉNÉRATIONS ACTUELLES ET FUTURES

Créée en 2001 en vertu de la *Loi sur la police*², l'École nationale de police du Québec (ci-après nommée « l'École ») est un organisme public qui relève du ministre de la Sécurité publique du Québec. Sa mission consiste à *former le personnel policier et assurer la pertinence, la qualité et la cohérence des activités relatives à la formation policière* ainsi que *d'effectuer de la recherche, conseiller, encourager et faciliter l'échange d'expertise en matière de formation policière*.

Cette contribution en formation policière permet à l'École de jouer un rôle important dans la société. En appui, l'enquête sur la qualité de vie de Mercer³ évalue les conditions de vie en s'appuyant sur différents critères, notamment l'environnement politique et social ainsi que les écoles et l'éducation. En ce sens, l'École, par sa mission de formation des policiers et autres intervenants du domaine de la sécurité publique, contribue à la sécurité et au maintien de l'ordre à travers la province, et ce, pour une meilleure qualité de vie des citoyens.

En 2008, l'École a initié une réflexion sur ses différentes actions, actuelles ou futures, en matière de développement durable. Cette volonté s'est traduite concrètement par l'intégration de la notion de développement durable dans son plan stratégique 2008-2012 et l'élaboration de son premier Plan d'action de développement durable 2008-2012. La continuité de cette réflexion sur l'intégration continue du développement durable au sein de l'École s'est également traduite dans sa planification stratégique 2012-2016 ainsi que dans son deuxième plan d'action 2012-2015.

Pour ce troisième plan d'action, l'École a misé sur la collaboration de son comité de développement durable, formé en 2014, qui, par une démarche de consultation auprès des diverses directions de l'École ainsi qu'une séance de remue-méninge, nous propose le présent plan d'action. Ce troisième plan d'action s'inscrit dans une perspective d'amélioration continue. L'École s'engage donc à faire plus et mieux en se basant sur les résultats obtenus et l'expérience acquise au cours de la période 2008-2015 et en appliquant davantage les principes de développement durable, le tout afin d'appuyer le rôle que s'est donné la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020⁴.

Conséquemment, l'École entend contribuer à façonner « *une société où la qualité de vie est et demeurera une réalité. Une société responsable, innovatrice et capable d'excellence dans toutes ses réalisations. Une société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement, l'équité sociale et la vitalité culturelle. Une société inspirée par un État dont le leadership la mobilise vers l'atteinte de cette vision* »⁵

² RLRQ, chapitre P-13.1

³ <http://www.mercer.ca>

⁴ MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*. Québec, 2015, 121 pages, ISBN-978-2-550-74247-0, p.11

⁵ *Id*, p.15

Ainsi, l'École continuera d'orienter et de guider ses activités, tant en ce qui a trait aux décisions administratives qu'aux services rendus aux citoyens, dans la prise en compte des seize principes de développement durable. En tant que citoyen corporatif du Québec, l'École s'engage à mettre en œuvre son troisième plan d'action de développement durable et elle vise par le fait même partager ses préoccupations avec ses collaborateurs que sont le ministère de la Sécurité publique, sa clientèle, ses partenaires et les citoyens.

L'École a, depuis quelques années, amorcé une réflexion sur ses façons de faire dans le but de minimiser son empreinte environnementale et d'appliquer les principes de développement durable, autant au niveau de la dimension environnementale, que de la dimension sociale et économique. Que ce soit par l'élaboration d'un cadre de gestion environnementale, l'implantation d'un processus de virtualisation des serveurs, le déploiement de bacs de récupération multimatières, la mise en place d'un Plan de gestion des matières résiduelles, les nombreux partenariats misant sur l'accès au savoir ainsi que le développement de son personnel, l'École démontre une conscience écoresponsable accrue.

2. UN TROISIÈME PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

La *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020* (ci-après nommée « la Stratégie »), en vigueur depuis octobre 2015, repose sur sept enjeux fondamentaux, à savoir :

- 1) Le Renforcement de la gouvernance par une meilleure intégration des dimensions environnementale, sociale et économique dans les décisions;
- 2) L'action responsable;
- 3) Le développement de la connaissance et l'innovation;
- 4) L'intégration de la préoccupation intergénérationnelle dans les actions;
- 5) L'engagement, le partage, la collaboration;
- 6) L'intégration de la culture au développement durable;
- 7) Le renforcement de la complémentarité des initiatives de développement durable et de lutte contre les changements climatiques.

Pour s'arrimer avec la finalité de cette Stratégie, l'École a donc établi son troisième plan d'action (2016-2020) dans une continuité logique du premier et du deuxième, avec la poursuite de certaines activités et l'ajout de gestes qui représentent l'avancement de l'École en matière de développement durable au cours des dernières années.

Les ministères et organismes de l'administration publique sont interpellés par 27 objectifs issus de 8 orientations stratégiques de la Stratégie. L'École contribuera à la concrétisation de huit objectifs issus de quatre des huit orientations de la Stratégie.

Évidemment, contribuer aux 27 objectifs s'avère utopique. Le présent plan d'action comporte sept objectifs organisationnels et treize actions.

Ainsi, au cours des quatre prochaines années, plusieurs activités déjà en place seront maintenues. Une bonification de pratiques existantes et de nouvelles actions seront entreprises afin d'atteindre les différentes cibles visées. Une reddition de compte, qui fera état du degré

d'atteinte des résultats, sera produite dès le rapport annuel de gestion 2016-2017 de l'École. De plus, la planification stratégique 2017-2021 de l'École ainsi que le Plan directeur des ressources informationnelles 2016-2021 feront l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable dans leur phase finale d'élaboration.

3. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

Vous trouverez succinctement, dans les pages qui suivent, les actions traduisant l'engagement ferme de l'École de contribuer significativement à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, et ce, au cours des quatre années à venir.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans
l'administration publique

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Objectif gouvernemental 1.1 | Appuyée sur les principes :



ACTION 1

Favoriser une gestion efficace des documents papier et électronique

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :

Réduire l'empreinte écologique de l'École

INDICATEUR :

Nombre de mesures significatives mises en place

CIBLE :

Six mesures mises en place d'ici le 30 juin 2020, dont minimalement une par année

INTERVENTIONS/MESURES/ACTIVITÉS IDENTIFIÉES :

- Adoption d'un nouveau plan de classification et de calendrier de conservation des documents papier et électroniques;
- Instauration d'une nomenclature uniforme pour l'appellation des dossiers et des documents électroniques;
- Formation du personnel pour le nouveau plan de classification, le calendrier de conservation et les règles de nomenclature uniformes;
- Mise en place d'une arborescence de répertoires électroniques aux unités administratives, suivant le nouveau plan de classification, afin de favoriser l'utilisation de répertoire commun de travail permettant le partage de fichier;
- Application assidue des modalités d'épuration prévues dans le calendrier de conservation de l'École afin de réduire l'espace réservé à la conservation des documents papier (filières de classement) et électroniques (salles des serveurs informatiques).
- Mise en place d'un processus pour des rappels au personnel concernant l'épuration régulière des documents de travail, courriels reçus et envoyés.
- Mise en place d'un système de gestion des instances (Conseil sans papier)

ACTION 2

Réduire la consommation d'encre, de papier et d'énergie

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :

Réduire l'empreinte écologique de l'École

INDICATEUR :

Nombre de mesures mises en place pour réduire la consommation d'encre, de papier et d'énergie

CIBLE :

Trois mesures mise en place, dont une avant le 30 juin 2017

INTERVENTIONS/MESURES/ACTIVITÉS IDENTIFIÉES:

- Mise en ligne du *Guide des rapports* et abolition du format papier et du format CD;
- Diminution du parc d'imprimante;
- Déploiement d'un nouveau réseau d'imprimante plus écoproformante;
- Campagne de sensibilisation du personnel à la réduction de la consommation de papier et d'encre et diffusion de la formation «Imprimez-bien, Imprimez-mieux» sur l'Intranet;
- Mise en place d'un processus pour l'impression, la photocopie et la numérisation des documents au Carrefour de l'information et du savoir (CIS) de l'École;
- Étude sur la possibilité d'utiliser une police de caractère diminuant la quantité d'encre lors des impressions
- Diminution du nombre d'exemplaires papiers du rapport annuel de gestion et autres rapports institutionnels;
- Remplacement de formulaires papiers par des formulaires électroniques;
- Utilisation de transfert bancaire en remplacement des chèques.

ACTION 3

Réaliser des activités visant une meilleure gestion du parc automobile et des déplacements des employés et clientèle de l'École

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :

Réduire l'empreinte écologique de l'École

INDICATEUR :

Nombre de mesures significatives mises en place

CIBLE :

Trois mesures mises en place, dont une avant le 30 juin 2017

INTERVENTIONS/MESURES/ACTIVITÉS IDENTIFIÉES :

- Augmentation du nombre de salles équipées de système de visioconférence;
- Sensibilisation en écoconduite aux employés de l'École (incluant les instructeurs) ainsi qu'à tous les aspirants policiers du Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie ainsi que tous les étudiants utilisant les véhicules de l'École;
- Mise en place d'un programme de gestion du parc automobile, comprenant un suivi rigoureux des entretiens mécaniques;

- Mise en place d'une plateforme de covoiturage en collaboration avec la Ville de Nicolet;
- Mise en place d'un projet de système de répartition assistée par ordinateur;
- Évaluation de la possibilité de mettre en place un programme de télétravail selon certaines circonstances;
- Réduction annuelle de la consommation d'essence des véhicules, incluant la consommation des véhicules utilisés pour le circuit routier.

ACTION 4

Appliquer les meilleures pratiques environnementales dans la gestion des immeubles et l'aménagement de locaux

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :

Réduire l'empreinte écologique de l'École

INDICATEUR :

Nombre de mesures significatives mises en place

CIBLE :

Deux mesures mises en place d'ici le 30 juin 2020

INTERVENTIONS/MESURES/ACTIVITÉS IDENTIFIÉES :

- Sensibilisation du personnel à l'importance de l'ergonomie et du confort dans leur poste de travail;
- Promotion du Plan de gestion des matières résiduelles auprès du personnel et de la clientèle;
- Faire la tournée des ouvertures de l'École (fenêtres et portes) en collaboration avec la SQI pour limiter la perte d'énergie;
- Mise à jour de la *Politique sur les biens meubles excédentaires et les rebuts recyclables*.

ACTION 5

Poursuivre la gestion écoresponsable du parc informatique et du matériel électronique de l'organisation

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :

Réduire l'empreinte écologique de l'École

INDICATEUR :

Nombre de mesures significatives mises en place

CIBLE :

Trois mesures mises en place d'ici le 30 juin 2020

INTERVENTIONS/MESURES/ACTIVITÉS IDENTIFIÉES :

- Amélioration du ratio d'ordinateurs, de portables, d'imprimantes et de photocopieurs versus le nombre d'employé;
- Prolongation de la durée de vie des équipements du parc informatique à un minimum de 5 ans;
- Amélioration de la gestion de la fin de vie des équipements;
- Sensibilisation du personnel pour l'utilisation des liens pour une meilleure utilisation de l'arborescence inter-service;
- Optimisation de l'utilisation des liens internet lors des envois de masse par courriel.

ACTION 6

Poursuivre la mise en place de mesure de gestion écoresponsable des événements et des communications de l'organisation

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :

Réduire l'empreinte écologique de l'École

INDICATEUR :

Pourcentage d'événements planifiés selon le *Guide sur l'organisation d'événements écoresponsables* (<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/outils/guide-organisation-evenement-eco.pdf>)

CIBLE :

75 % des événements planifiés selon le *Guide sur l'organisation d'événements écoresponsables*

INTERVENTIONS/MESURES/ACTIVITÉS IDENTIFIÉES :

- Planification des événements en suivant les principes du *Guide sur l'organisation d'événements écoresponsables* produit par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- Utilisation écoresponsable d'objets promotionnels;
- Réalisation d'entente de partenariat afin de partager la bibliothèque de l'École (CIS) auprès de partenaires;
- Sensibilisation de la clientèle aux mesures mises en place pour favoriser la tenue d'un événement écoresponsable;
- Diminution du nombre d'exemplaires du rapport annuel de gestion et autres rapports institutionnels (en lien avec l'action 2);
- Promotion de l'accès aux ordinateurs du Carrefour de l'information et du savoir (CIS).

ACTION 7

Augmenter de façon significative les acquisitions faites de façon écoresponsable

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :

Réduire l'empreinte écologique de l'École

INDICATEUR :

Pourcentage d'acquisition faite de façon écoresponsable

CIBLE :

75 % d'acquisition faite de façon écoresponsable

INTERVENTIONS/MESURES/ACTIVITÉS IDENTIFIÉES :

- Application de la *Directive sur les contrats d'approvisionnement* qui a été mise à jour en 2015 en tenant compte des principes de développement durable;
- Intégration des spécifications écoresponsables ou environnementales dans un pourcentage croissant d'appels d'offres de biens et de services;
- Réalisation des activités de formation sur la gestion écoresponsable auprès du personnel qui s'occupe des achats;
- Utilisation du répertoire des produits écoresponsables du Centre des services partagés;
- Diffusion sur le site internet des engagements de l'École en matière d'acquisition écoresponsable pour informer nos fournisseurs, notre clientèle et les citoyens;
- Mise en place d'un bilan des acquisitions écoresponsables de l'École et adoption des mesures de suivi.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

Objectif gouvernemental 1.2 | Appuyée sur les principes :



ACTION 8

Élaborer et mettre en place un processus organisationnel appuyant la démarche de prise en compte des principes de développement durable

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable dans les actions structurantes de l'École

INDICATEUR :

Mise en place d'un processus de prise en compte des principes de développement durable au sein de l'École

CIBLE :

D'ici le 30 juin 2018

INTERVENTIONS/MESURES/ACTIVITÉS IDENTIFIÉES :

- Analyse des opérations de l'École afin de déterminer les activités susceptibles de faire l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable, et mettre en place un processus en conséquence;
- Formation du personnel cible à l'application de ce processus;
- Sensibilisation de l'ensemble du personnel à l'application de ce processus;
- Utilisation de ce processus, notamment lors de la planification stratégique 2017-2021.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5



Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Objectif gouvernemental 1.5 | Appuyée sur les principes :



ACTION 9

Participation de l'École à la vie culturelle et au développement social de la région nicolétaine et du Québec

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

INDICATEUR :

Nombre de mesures significatives mises en place

CIBLE :

Trois mesures mises en place, dont une avant le 30 juin 2017

INTERVENTIONS/MESURES/ACTIVITÉS IDENTIFIÉES :

- Participation de l'École à l'émission « La petite séduction»;
- Organisation de visite des infrastructures pour la communauté, en partenariat avec Tourisme Nicolet-Yamaska;
- Exposition d'œuvres d'art dans les divers pavillons de l'École;
- Utilisation d'œuvres d'art dans diverses publications de l'École;
- Présentation des actions bénévoles menées par des membres du personnel dans l'intranet de l'École;
- Implication des aspirants policiers auprès d'organisme de soutien à la communauté.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.6

Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie

Objectif gouvernemental 1.6 | Appuyée sur le principe :



ACTION 10

Soutenir les activités visant le partage d'expertise dans le domaine policier en lien avec les réseaux

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :

Coopérer aux niveaux national et international, en particulier avec nos partenaires canadiens ainsi que le réseau FRANCOPOL

INDICATEUR :

Nombre d'activités et de processus visant le partage d'expertise

CIBLE :

Trois activités ou processus mis en place, dont un avant le 30 juin 2017

INTERVENTIONS/MESURES/ACTIVITÉS IDENTIFIÉES :

- Mise à jour en continu du site internet de FRANCOPOL;
- Coordination du comité FRANCOPOL portant sur la rédaction d'un Guide sur les pratiques inspirantes en matière de lutte contre la radicalisation;
- Mise en place de partenariats de recherche;
- Finalisation de la validation internationale du thésaurus;
- Participation des employés à divers congrès pour agir à titre de conférencier;
- Présentation de résultats de recherche auprès de diverses délégations venant de l'international;
- Partage d'expertise avec le SPPADS (State and Provincial Police Academy Directors);
- Partage d'expertise avec le RCPS (Réseau canadien du savoir policier);
- Partage d'expertise avec le CIPC (Centre international de prévention de la criminalité).

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4.1

Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables

Objectif gouvernemental 4.1 | Appuyée sur le principe :



ACTION 11

Faciliter l'accès en emploi à des policiers canadiens et à des policiers autochtones sur le marché québécois

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :

Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences

INDICATEUR :

Nombre de mesures significatives mises en place

CIBLE :

Deux mesures mises en place d'ici le 30 juin 2020

INTERVENTIONS/MESURES/ACTIVITÉS IDENTIFIÉES :

- Mise à jour du *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec* (chapitre P-13.1, r. 4);
- Modification du processus d'équivalence de la profession policière au Québec;
- Mise en place d'un programme d'actualisation des compétences des diplômés;
- Mise en place d'un processus d'accommodement au niveau des conditions d'admission aux différents programmes ou formations de l'École pour la clientèle autochtone.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5

Améliorer par la prévention la santé de la population

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 5.1 et 5.2

Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie / Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires.

Objectif gouvernemental 5.1 et 5.2 | Appuyée sur les principes :



ACTION 12

Contribuer à la promotion de la santé et de la sécurité du personnel

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :

Promouvoir de saines habitudes de vie dans des milieux sains et sécuritaires

INDICATEUR :

Nombre de mesures significatives mises en place

CIBLE :

Six mesures mises en place d'ici 2020

INTERVENTIONS/MESURES/ACTIVITÉS IDENTIFIÉES :

- Faciliter la réintégration des employés lors d'une absence prolongée du milieu de travail;
- Poursuite de la validation des menus de la cafétéria par une nutritionniste;
- Mise en place et suivi d'un plan d'action du Comité sur la qualité de vie au travail (comité QVT) de l'École;
- Diverses propositions d'aménagement de temps de travail;
- Activités sportives offertes sur l'heure du diner;
- Promotion du Programme de sensibilisation pour contrer le harcèlement;
- Vaccination offerte aux employés;
- Accès à un médecin et une infirmière directement sur les lieux du travail;
- Promotion auprès du personnel des services offerts par le Programme d'aide aux employés (PAE);
- Sensibilisation du personnel à l'importance de l'ergonomie et du confort dans leur poste de travail (action 4);
- Promotion de l'achat de produit locaux auprès de nos employés, en participation avec le programme Option Santé mis en place par le CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec;

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme
des collectivités

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6.2

Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

Objectif gouvernemental 6.2 | Appuyée sur les principes :



ACTION 13

Former des partenariats avec les organismes municipaux et scolaires

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :

Renforcer la capacité des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social du territoire nicolétain

INDICATEUR :

Nombre de mesures significatives mises en place

CIBLE :

Deux mesures mises en place d'ici le 30 juin 2020

INTERVENTIONS/MESURES/ACTIVITÉS IDENTIFIÉES :

- Partenariat avec la Ville de Nicolet et les autres organismes régionaux pour instaurer une plate-forme de covoiturage;
- Partenariat de l'École avec la Ville de Nicolet pour le tournage de l'émission « La Petite séduction »;
- Partenariat avec la Ville de Nicolet et le Centre de santé et de services sociaux de Bécancour-Nicolet-Yamaska au niveau de mesures d'urgence;
- Appui à la Ville de Nicolet par la présence de l'École à une table de concertation.

ANNEXE A

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS DANS LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ÉCOLE 2016-2020

L'article 17 de la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, chapitre D-8.1.1) prévoit que les ministères et organismes doivent faire état des motifs pour lesquels un ou des objectifs de la stratégie gouvernementale de développement durable n'ont pas été retenus. L'École nationale de police du Québec identifie, dans la présente annexe, les objectifs n'ayant pas été retenus, en vertu de ces motifs :

- la mission de l'organisation ne lui permet pas de contribuer à l'atteinte de cet objectif (a)
- une autre action du Plan d'action de développement durable rejoint cet objectif gouvernemental (b)

Par ailleurs, bien qu'une action puisse viser plusieurs objectifs gouvernementaux, elle ne doit être associée qu'à un seul. L'École identifie donc les actions qui contribuent également aux objectifs gouvernementaux non retenus.

N°	Objectifs gouvernementaux non retenus	Motifs	Information complémentaire
1.3	Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales	a	-
1.4	Poursuivre le développement des connaissances et de compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	b	L'action 8 contribue également à l'atteinte de cet objectif
2.1	Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	a	
2.2	Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	b	L'action 7 contribue également à l'atteinte de cet objectif
2.3	Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	a	
2.4	Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable	a	
2.5	Aider les consommateurs à faire des choix responsables	a	
3.1	Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	a	
3.2	Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société	a	
4.2	Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	a	
4.3	Appuyer et promouvoir le développement des mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés	a	
6.1	Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire	a	
6.3	Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités	a	

6.4	Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels	a	
7.1	Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables	b	L'action 3 contribue également à l'atteinte de cet objectif
7.2	Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES	a	
8.1	Améliorer l'efficacité énergétique	b	Les actions 2 et 4 contribuent également à l'atteinte de cet objectif
8.2	Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise	a	
8.3	Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES	b	L'action 3 contribue également à l'atteinte de cet objectif

ANNEXE B

SEIZE PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Accès au savoir: les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;



Efficacité économique : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;



Équité et solidarité sociales : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;



Internalisation des coûts : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale;



Partenariat et coopération intergouvernementale : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;



Participation et engagement : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;



Pollueur payeur : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;

⁶ Centre de recherche industrielle du Québec, 2009. Tous droits réservés.



Précaution : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;



Préservation de la biodiversité: la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;



Prévention : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;



Production et consommation responsables : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficient, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;



Protection de l'environnement : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;



Protection du patrimoine culturel: le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;



Respect de la capacité de support des écosystèmes : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;



Santé et qualité de vie : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;



Subsidiarité : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;

ÉQUIPE DE PRODUCTION

Responsable de projet : Pierre St-Antoine

Chargée de projet : Marie-Michèle Lemay

Membres du comité de développement durable : Stéphane Biron, Andréanne Deschênes, Nathalie Gignac, Stéphane Lessard, Anne-Marie Prince, Joanie Prince, Marie-Noële Richer et Pierre Rousseau

Des remerciements sont adressés aux membres du personnel de l'École ayant contribué de près ou de loin à l'élaboration du présent plan d'action.

Si requis, SVP imprimez sur du papier 100 % fait de fibres recyclées après consommation.